L'ABEILLE.

Située rue de Chartres, No. 110, entre St Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juin, pour le bail de l'Hôtel du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton maintenant en construction à Carrollton, au commencement du Chemin à Coulisses.

L'Hôtel est de 90 pieds carrés, à deux étages sur base de briques; le terrain qui en dépend et qui est enclos d'une barrière en planches, mesure 4 acres destinés à faire un jardin public.

Les écuries auront 150 pieds de face sur 30 pieds de profondeur, avec espace suffisant pour cour &c.

On pourra entrer en possession environ le 1er. août, on pourra établir la buvette le 4 juillet, époque à laquelle on espère que le Chemin à Coulisses sera en opération.

Pour connaître les conditions du bail s'adresser au secrétaire de la compagnie.

Par ordre de la direction.

8 juin—1d L F GENERES, secrétaire.

A UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Dessèchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant il a été

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir: $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet, $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie ci dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution ci mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encognure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la surintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.

Messrs. Jules Le Blanc, H F McKnight, J Poerhier, R Groning, A L M Dumarin, Alex Grant, Abijah Fisk, Roy, H M Wright, J T Coit—Directeurs

mai—1d ANDREW CARMSTRUNG, secré.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS

AVIS—Est par le présent donné au public, que, le Lundi 22 juin courant, à midi, au bureau de la mairie, conformément aux ordonnances du conseil, il sera procédé à l'adjudication au rabais, de la fourniture des bois nécessaires aux travaux de la corporation, pendant les six mois qui s'écouleront à dater du 1er juillet prochain.

12 j uin D PRIEUR, maire.

HYGIENE ET SALUBRITE.

IL faut avoir eu recours personnellement au secours des eaux de Vichy pour bien apprécier le service que Mr. Darcet, chimiste distingué, a rendu à l'humanité en créant les pastilles de Vichy, dites pastilles Darcet.

Chacune de ces pastilles est dosée de manière à offrir tous les sels contenus dans une bouteille d'eau minérale de Vichy, et sous cette forme solide, ce médicament agit avec des résultats beaucoup plus sûrs, lorsque l'on emploie ce que six pastilles par exemple renferment toute l'efficacité de six bouteilles d'eau de Vichy, quantité qu'il est difficile de faire avaler sans s'imposer à soi même le mal de la nausée bannie depuis longtemps, même de nos peines enfantines.

Les pastilles de Vichy conviennent aux estomacs paresseux et sujets à des aigreurs.

Elles apaisent la soif exagérée que la chaleur fait naître chez les individus de faible complexion.

Elles guérissent les maux de gorge, parceque dans leur état alcalin, elles sont fondantes, et liquéfient la salive et les mucosités qui par effet contraire sont toujours épaissies et coagulées par toutes les boissons acides.

Elles agissent favorablement sur les voies urinaires, en ce qu'elles tendent à convertir et changer les bases des phosphatic calcaires peu solubles qui donnent naissance à la pierre et à la gravelle.

Mais ce qui dans ce climat humide doit surtout attirer l'attention publique, c'est la vertu particulière qu'ont les pastilles Darcet de mettre à volonté terme aux diarrhées et dévoiements endémiques qui prévinnent toujours des dérangemens ou de fatigues d'estomac.

Le prix de ces pastilles est de deux piastres le flacon d'une livre.

Les cents flacons offerts en ce moment au public, ne sont pas une spéculation; ils avaient été apportés ici à l'intention d'un établissement public dont l'organisation n'est trouvée différée.

Le dépôt est rue du Maine, no 84. 10 juin

LES soussignés travaillant à la liquidation de leurs affaires, offrent à vendre à très bas prix les marchandises qu'ils ont en magasin. Ils invitent les personnes qui leur doivent leur en régler leurs comptes, et ceux à qui ils ont dû sont priés de se présenter pour être payés.

10 juin BORDERES FRERES.

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feue Veuve Duillebourd de Saint Denis, encognure des rues Royale et St Louis.

9 juin—4,3js

Avanat Hydrauliques et Rafineurs de Sucre.

LYON offre à vendre un nouvel appareil français, du dernier modèle, propre à cuire 12 milliers de sucre par jour, fonctionnant par vapeur. Cet appareil se trouve tout monté et prêt à fonctionner, rue Tchoupitoulas, no 472, où l'on pourra le voir fonctionner, et avoir des plus amples renseignemens. Si d'ici au 15 juin il n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan le 17, par Tricou Domingon et Canonge, à 10 heures A. M. 8 juin—7

AVIS—Est un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIERE & BORDUZAT,

6 juin no 11, rue St. Louis.

HOTEL MARIGNY.

ENCOGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une halte très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

22 mai 1d WAYMOUTH

AVIS—Les créanciers de la faillite de Medeline Thoumas sont priés de faire connaître le montant de leurs créances au syndic soussigné le plus tôt possible.

J.N. ROUSSEAU,

26 mai rue Chartres, no 18, entre Toulouse et St. Louis.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connaît le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa morale et a probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jerome Bayon, éditeur de l'Abeille.

6 juin—3

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du railroad. A vendre du foin de première qualité s'adresser à

8 juin—3d A. MARIGNY.

MAIRE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 00 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 42 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

11 juin DENIS PRIEUR, maire.

WHISKEY—300 barrils de whiskey en débarquement du chenal, vis à vis la rue Poydras, à vendre

7 mai G. DORSEY, Levée, no Nile 38

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—no 836—Eloise Bonite, épouse de Michel Halphin contre le dit Michel Halphin, son mari.—Je certifie par ces présentes que le 6 mai 1835 jugement a été enregistré dans cette cour, dans l'affaire de Thérèse Bonite, épouse de Michel Halphin contre le dit Michel Halphin, son mari, dans les termes suivans savoir:

Sur motion de P. Soulé, avocat pour le plaignante demandant confirmation du jugement par défaut enregistré le 8 avril dernier, et la cour s'étant assurée que le défendeur est en état de faillite, appert son bilan, il est ordonné, adjugé, décrété que jugement soit enregistré en faveur de la demanderesse contre le défendeur et qu'une séparation de propriété ait lieu entre les parties, que la plaignante soit autorisée à retenir en sa possession et administrer sa propriété paraphernelle et que le défendeur paye les frais du procès.

(Signé,) CHARLES MAURIAN, juge.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1835.

Jugement au livre C, page 117.

En foi de quoi, j'ai signé ces présentes et y ai apposé le sceau de la dite cour à la Nouvelle Orléans, le 15me. jour de juin 1835, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats Unis.

16 juin ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 836—William Davis contre ses créanciers. Sur lecture et l'enregistrement de la pétition et du tableau de cette affaire; il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable déduisent le 8 juillet 1835, à la susdite cour, les raisons pourquoi le pétitionnaire ne serait pas déchargé et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés devaient être suspendues.

Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans, 15 juin 1835. *16 juin—3j* ARMAND PITOT, greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que Meredith Lambeth, demeurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, registrateur des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et en office greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du sept janvier huit cent trente cinq, je, soussigné, régistrateur des testamens, ai exposé en vente publique, à l'encan, le quatorze mai mil huit cent trente cinq, pour compte de la succession de feu John Linton, la propriété foncière ci après décrite, laquelle a été adjugée au dit William M. Lambeth, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Une habitation située à peu près trois milles en bas de la Nouvelle Orléans, sur la même rive du fleuve dans cette paroisse, désigné par le no 18, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de cette ville, le 21 juillet 1834, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public de cette ville, sous la date du 27e. jour des mêmes mois et an. La terre mesure un arpent seize toises quatre pieds et six pouces de face, sur une profondeur de quarante arpens, ayant droit à la double concession faite par le gouvernement français le 17 mai 1758, cette terre étant la même achetée par feu John Linton de John R. Grymes qui l'avait acquise de la succession de feu Dr. Wm. Flood, adjugée à William Merecit Lambeth, pour le prix de seize mille cinq cents piastres.

Conditions de la vente: seize mille trois cent soixante seize piastres vingt six sous, assurées par une hypothèque sur la terre, avec intérêt à huit pour cent par an, à dater du neuf mai mil huit cent trente cinq, jusqu'à parfait paiement, l'intérêt devant être ajouté au principal et en faire partie, et porter un même intérêt. Le principal et les intérêts payables lorsque l'hypothèque tacite en faveur des héritiers mineurs de feu W. C. C Claiborne sera radiée. La balance du prix d'adjudication payable dans un, deux, et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de six pour cent par an; le tout garanti par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou peuvent avoir quelques réclamations contre la propriété foncière ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce treizième jour du mois de juin, A. D 1835.

16 juin W. F. C. DUPLESSIS, régistrateur.

PAROISSE SAINT JACQUES—Cour des Preuves Succession de feu Patrick Unieff.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Unieff qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au comptoir de Messrs. Perroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835

mai 28—3j L. M. TANEY, juge.

BANQUE DU KENTUCKY.

AVIS—Est par le présent donné aux actionnaires résidants en cette ville que le 4me versement de $10 par action, sera payable à la Banque Commerciale de la Nouvelle Orleans le 29 du courant. W G HEWES.

11 juin—1d agent pour la Banque du Kentucky

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Vu différentes rapports du voyer, sur l'obstacle qu'offrent à la circulation, deux cylindres en fer, une vieille bouilloire et quelques pièces en fer fondu, qui encombrent le chemin public entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 18 mois, avis est par le présent donné, que si les dits objets ne sont pas enlevés dans un délai de cinq jours de la date ci-dessous, il seront, à l'expiration du dit délai, vendus à l'encan par F Dutillet, pour compte de qui appartiendra.

17 juin D PRIEUR, maire.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin 1a

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs du 3me district de cette Ville et Paroisse sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police pour le dit District, qui a eu lieu le 25 du mois dernier, ayant été déclarée nulle, une nouvelle élection sera tenue le Samedi 20 du courant, chez M Jean Davis, rue d'Orléans, sous la présidence de MM Robert Préaux et J A Fagot.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures après midi.

10 juin CHARLES MAURIAN, juge.

INSTITUTION BELLANGER.

APRES l'expérience d'une année, durant laquelle M Caboche a été attaché à cette institution, apprécient les talens du professeur, la sagesse de son caractère et l'avantage qu'il a d'être l'ami des enfans, M Bellanger vient de l'intéresser dans cet établissement, dont il a pris la direction.

Pour les affaires du collège, on peut dorénavant s'adresser à M Bellanger ou à M Caboche à l'institution.

9 juin

DEMANDE.

ON a besoin dans un bureau d'un jeune homme de 14 à 15 ans, parlant l'anglais et le français. S'adresser par lettre au No 428. Bureau de la Poste. 6 juin

PAROISSE DE JEFFERSON—Eran Rogers contre Marie Adèle Lambert et Philip Harty—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de la Louisiane, j'exposerai en vente publique la propriété ci-dessous décrite, à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, le 16 juin suivant, à 1 heure P M, savoir:

Un lot situé dans le faubourg Livaudais, numéroté 61 dans le plan du dit faubourg, compris entre les rues Sixième, Septième, Live Oak et Magazine, mesurant 315 pieds sur la 6e rue, 315 pieds sur la 7e rue, 250 pieds sur la rue Live Oak, et 250 pieds sur la rue des Magazins, le tout mesure américaine; le tout pour faire face aux réclamations du plaignant qui se montent à la somme de $900, payables comme suit: $478 portant intérêt du 29 avril 1835, jusqu'à parfait paiement et les frais du procès, comptant, la balance le 15 mars 1836.

J. CHARBONNET, jr shérif.

Paroisse Jefferson, 15 mai 1835 15 j

MESS & PRIME BŒUF—10 demi barrils mess bœuf; 24 do prime bœuf; 22 barrils do do, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.

15 juin 63, Nouvelle Levée.

BANQUE DE LA CITE.

11 juin 1835.

CET établissement tire à vue sur New York, à 1 2 pour cent de prime. R PALFREY, caissier.

11 in

200 Actions (de ville), au fonds capital de la Banque d'Union de la Louisiane, à vendre au no 25, rue Conti par (12 j n) J B BLACHE.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Stephen K, Baron—Vente par le register des testamens—Jeudi 2 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'Arcade de Banks rue des Magasins—En vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu S. K. Baron:

1o. Trois certains lots de terre situés au faubourg de l'Annonciation adjacens de cette ville et formant l'encognure des rues Magazine, Felicite et Richard, désignés par les numéros 5,6 et 7, dans l'plet no 46, et plus particulièrement désignés sur le plan original du dit faubourg, tiré par B Lafon, le 15 mai 1807, dont une copie certifiée est déposée au greffe de Louis F. Caire, notaire public, et étant les mêmes acquis par le dit défunt de James Armor, suivant l'acte passé pardevant C Pollock notaire public, le 12 mars 1833.

2. Un lot de terre avec les bâtisses, etc. situé au faubourg Lacourse, désigné par le no 6, dans l'plet no 20, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Lacourse sur cent cinquante pieds de profondeur, étant le même acquis par le dit défunt de Melicerte Jenkins, femme de William Moore, h. de c. l., suivant acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire, le quatorze février mil huit cent trente quatre.

3, Un autre lot de terre situé au faubourg Lacourse, et désigné par le no 4, dans l'plet no quarante six, formant encoignure des rues Constance et Richard, et mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Constance et cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Richard, et étant le même acquis par le dit défunt de Anne Dupart et Julie Adèle Pognon Sauvé, f. de c. l. suivant acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le 1er juin mil huit cent trente trois.

4. Un lot de terre situé au faubourg Livaudais et désigné par le no 22, sur un plan du dit faubourg et compris entre les rues Seventh, Eighth, Fulton et Chippewa, mesurant 278 pds de face à la rue Seventh, 278 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Fulton et 250 pieds de face à la rue Chippewa.

5 Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson et désigné par les lettres A V, sur un plan du dit faubourg, tiré par B Buisson, arpenteur, et formant l'encognure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue de la Levee et 50 pieds de face au fleuve par une profondeur de 184 pieds 6 pouces de face à la rue Eighth et 189 pieds 4 pouces, sur la ligne qui le sépare du lot A T, ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.

6 Un certain lot de terre situé au faubourg Livaudais dans la paroisse Jefferson et désigné par les lettres A V, sur un plan du dit faubourg, tiré par B Buisson, arpenteur, et formant l'encognure des rues Levée et Eighth, et mesurant 51 pieds 1 pouce de face à la rue Nouvelle Levée et 50 pieds de face au fleuve sur une profondeur de 180 pieds de face à la rue Eighth et 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot A X ensemble tous les droits à la batture qui lui appartiennent.

7o La moitié indivise de 4 lots de terre situés au faubourg Religieuses et désignés par les nos 26,27, 28 et 45, les nos 26 27 et 28, sont contigus. Lot no 26, faisant l'encognure et mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Ste Eliza. Lot no 27 mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road), et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot no 28, mesurant 60 pieds de face (sur Ste Mary's road) et 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et lot no 45, mesurant 120 pieds de face (sur Ste Mary's road) et 104 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no 44, 110 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de Gomely, ou ayant cause et 73 pieds 8 pouces dans le fond sur la ligne qui l'sépare du lot no 46.

Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, reg. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant H B Cenas notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

Succession de Laure Mercier.

VENTE par le register des testaments—Mardi 14 juillet 1835, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse au coin des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835 les esclaves et la propriété ci après désignées appartenant à la succession de feu Laure Mercier, savoir:

ESCLAVES.

1 JOHN, nègre âgé d'environ 20 ans.

2 CECILIA, negresse âgée d'environ 24 ans.

3 LITTY, négresse âgée d'environ 14 ans.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans le fond de la ville, faisant face à la rue Villeré, entre les rues du Maine et St Philippe, et désigné par le no 7, sur un plan tiré par B. Buisson voyer, le 14 février 1832, le dit lot mesure 31 pds 6 pouces de face sur la rue Villeré, 120 pieds de profondeur et 34 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister.

N B—Les actes de vente seront passes pardevant H B Cenas, notaire public, à frais des acquéreurs. 11 juin

Succession de Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décédée épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le register des testaments—Mardi 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 mai 1835. Les esclaves ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décédée épouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, nègre âgé d'environ 23 ans, tourneur de chaises.

PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, tonneur.

DANIELS, nègre âgé d'environ 13 ans, marronneur et tourneur.

MINERVE, négresse âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans savoir ZABETH, mulâtre de 2 ans et demi, et JOSEPHINE, grifonne de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.

HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 13 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés aux risques des acquéreurs, du jour de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.

W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

N B—Les actes de vente seront passes pardevant L H Herand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

Jean Marie Menesius Nicholas, tuteur.

VENTE par le register des testamens—Mardi 7 juillet 1835, à midi, à la Bourse, encognure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte du mineur Jean Marie Menesius Nicholas, la propriété ci après décrite, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Louis, mesurant vingt deux pds de face à la rue Royale sur une profondeur de soixante pieds, borné d'un côté par la propriété de G. Musson, et de l'autre par celle de Paul Lacroix, ensemble la maison et les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant intérêt à raison de huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég des tes.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

SUCCESSION du feu Auguste Douce—Vente par le register des testamens—Samedi 20 juin 1835, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles appartenant à la succession de feu Auguste Douce.

Conditions de la vente; comptant pour toute somme au dessous de $100, de $100 à $300, soixante jours de crédit et pour toute somme au dessus de $300, quatre mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction.

8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tes

Succession de feue Françoise Populus de ...

VENTE par le régister des testamens—Lundi 20 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après appartenant à la succession de feue Françoise Populus f de c l, savoir:

Un certain lot de terre situé dans un ilet de la cité à l'encognure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant 28 pds de face à la rue Bourgogne, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre poteaux, contenant 4 appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction en trois paiements, en coupons à la satisfaction des parties intéressées, le tout portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister.

L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que George Washington Zacharie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James Madison Zacharie décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

18 juin W F C DUPLESSIS, rég. des testa

LE soussigné vient de recevoir par le Bolivar et autres navires les articles suivans, qu'il offre à vendre:

200 boîtes sardines, 20 caisses fromage Gruyère, 200 dameannes vuides, 150 paniers bouteilles, 500 caisses vin Bordeaux, 100 barriques do do, 50 tierçons vin blanc, 200 caisses muscat, 200 barriques vin de Marseilles, 10 balles amandes fraîches.

En magasin—300 frequins graisse, 25 boucauds sucre, 20 caisses sucre de la Havane, 10 pipes genièvre de la Hollande, 4 boucauts rum de la Jamaïque. L. G. SASSINOT,

16 in no 90, rue St Louis

ON demande à louer six ou huit nègres maçonnes s'adresser au bureau de la Compagnie du Gaz, en du Camp 11 juin

PORC—150 barrils de mess et 100 do de prime; Lard 120 barrillets et 80 barriques de lard; Cloux—300 barillets de cloux de Poston assortis; Whiskey de Monongahela—150 barriques rectifié; Café—150 sacs de café de Java, à vendre par

17 juin FORSYTH, GOODWYN & Co.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nlle. Orléans, 15 juin 1835.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes le dimanche 5 juillet, à cinq heures et demie précises du matin, et se réunira sur la place d'Armes, pour célébrer l'anniversaire mémorable du 4 juillet.

Une distribution de gargousses et de cartouches sera faite sur la Place d'Armes. Les officiers commandans de compagnies devront porter une stricte attention dans l'inspection des fusils et gibernes.

Les officiers commandans de compagnies remettront au major Benj. Buisson, inspecteur de brigade, un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

J. B. PLAUCHE, Brigadier général,

15 j Com. la Légion de la Louisiane.

ANIMAUX EPAVES.

Arrêtés et placés à l'écurie, rue Girod No. 121, près le corps de garde,

Le 9 juin une vache marquée MD, dos noir, ventre blanc, jambes de l'arrière, pied gauche de devant jusqu'au genou, et les deux tiers de l'extrémité de la queue blancs, avec une petite tache blanche sur le haut de la croupe.

Les propriétaires sont par ces présentes signifiés de se faire connaître, payer l'amende, les frais d'entretien etc. et amener les dits animaux, faute de quoi ils seront vendus conformément aux ordonnances de la corporation, par P. Guillotte, encanteur public, le 1er. samedi après le 10e jour de la publication du présent avis.

11 juin GEORGE ASBRIDGE, com. et syndic.

EGARE OU VOLE.

Le 19 du courant, John B... a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par REYNOLDS, BYRNE & Co.

21 mai—

$100 DE RECOMPENSE

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levee, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeare.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le fugera dans la geole de la Nouvelle Orleans.

2 juin—6,3ps N B LEBRETON.

Détenu à la geole de la Paroisse Jefferson, la négresse LUCY, qui dit appartenir à mlle Carine, de la Nouvelle Orléans.

La maîtresse est priée de la réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET, shérif.

2 juin

$5 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne dans la matinée du 9 juin, la négresse LYDIA, âgée d'environ 19 ans, elle avait un anneau en fer à la jambe droite et était vêtue salement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la ramènera au soussigné ou la conduira à la geole.

FRANCOIS,

Restaurat de la Bourse, rue Chartres, No 117

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupent dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains vis à vis Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à J. J. FORSTALL & co, rue Royale

A LOUER—Par la Compagnie des Améliorations—Une maison neuve située à l'encognure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale, no 134. J H RABOTEAU, secrétaire.

1 juin

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Treme et Marais, le second et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre à partenens, d'une grande cuisine, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

28 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encognure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin de bois et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

A VENDRE.

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 28 pieds de face sur 130 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en briques. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assise sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par

27 mai TRICOU, DOMINGON & CANON